

ce qui a été dit par sept ou huit membres de la droite. J'approuve absolument toutes les raisons qui viennent d'être données. Je n'ai aucun doute que les contribuables approuveront tout moyen raisonnable que prendra le Gouvernement pour venir en aide aux employés du service postal—les facteurs qui n'ont pas été traités trop libéralement jusqu'à présent; les directeurs de bureaux de poste dont la rémunération est une honte pour le pays, et les courriers ruraux. J'espère que le Gouvernement ne cherchera pas à s'assurer les services de ces fonctionnaires aux plus bas prix possible, mais tiendra à proportionner la rémunération à l'importance des services qu'ils rendent. Je n'ai aucun doute que le pays approuvera le Gouvernement d'agir ainsi. La Chambre serait bien aise d'entendre un ministre nous dire ce que le Gouvernement entend faire sur cette question.

L'hon. M. FIELDING: Je ne dirai qu'un mot, non pas pour critiquer, mais plutôt pour venir en aide au ministre qui fait fonction de ministre des Postes. Je comprends la position difficile dans laquelle lui et ses associés se trouvent placés.

Il nous est facile d'élever la voix et de soutenir les demandes des courriers ruraux, des receveurs de la poste, et autres, mais le ministre et ses subalternes doivent tenir compte des frais généraux de tout le service. Et lorsque le représentant de Maison-neuve dit au ministre que la dépense est trop élevée, le ministre peut bien hésiter à ajouter de nouveaux frais.

Le personnel administratif au Canada est peut-être insuffisamment rémunéré. Il y a des exceptions, entre autres, quelques-uns des nababs dont parle le représentant de Perth-Nord (M. Morphy). Il se peut qu'un petit nombre de fonctionnaires reçoivent une trop forte rémunération, la masse des employés ne reçoit pas assez, eu égard aux services qu'elle rend. Et je suis d'avis que le public consent à ce qu'on les rémunère d'une façon suffisante. Je voudrais aider au ministre à faire quelque chose pour les receveurs de la poste dans les campagnes, principalement pour les moins importants.

M'est-il permis d'offrir un conseil, je sais dans quelle position difficile se trouvent les courriers d'entreprise. Ils ont conclu un marché, et un marché est un marché. Le ministre peut leur dire: "Si vous n'aimez pas le marché, renoncez-y." Cela peut être juste, mais c'est cruel. J'ose émettre une idée qui a trait à la dernière catégorie de ces employés, non pas aux principaux. Abstraction faite des marchés conclus avec les compagnies de chemin de fer ou de na-

vigation, le prix convenu dans les marchés pour le transport des dépêches ne dépasse pas, j'imagine, \$800 par année. Mon idée concernant les petits courriers d'entreprise—les plus importants peuvent veiller à leurs propres intérêts—serait de nous demander s'il ne serait pas juste, lorsque les marchés ont été signés avant le renchérissement des subsistances, de leur accorder un modeste supplément pour ce laps de temps et pour cette catégorie de marchés seulement. Je n'insiste pas. Je sais que le ministre est dans une situation embarrassante. S'il peut soumettre un projet quelconque et ne pas se laisser trop alarmer par les déclarations du représentant de Maison-neuve, il constatera que toute la députation est disposée à lui donner la main pour faire quelque chose en faveur de cette digne classe d'employés publics.

M. MARSHALL: J'approuve tout ce qu'on a dit des courriers qui ne sont pas bien rémunérés et qui se plaignent amèrement. Comme l'a dit le représentant de Shelburne-et-Queens, la situation est bien changée depuis quatre ans. Quelques-uns de ces marchés ont été signés il y a quatre ans, lorsque la nourriture d'un cheval ne coûtait pas la moitié de ce qu'elle coûte aujourd'hui. Il n'y a qu'un moyen de porter remède à cet état de choses: que le ministère permette à chacun d'annuler son marché. L'intéressé, il va sans dire, pourra soumissionner de nouveau l'entreprise. Le ministre pourrait ajouter un certain pour cent au prix convenu, mais il y a lieu de se demander si cela serait satisfaisant. Il y a dans ma circonscription un courrier d'entreprise fort pauvre, et nous avons dû lui acheter un cheval. Cela ne devrait pas être. Ces gens-là ne sont pas assez rétribués.

M. SINCLAIR (Guysborough): La réponse du ministre intérimaire des Postes (M. Doherty) à mon voisin (M. Lemieux) au sujet du principe à adopter pour pourvoir à l'emploi vacant à l'hôtel des postes de Toronto a causé une certaine déception à la Chambre. Interrogé pour savoir si l'emploi serait confié au plus méritant des employés actuels, le ministre a répondu que le département n'avait pas voix au chapitre en pareille matière; que la commission du service public ferait la nomination. Nous savons tous que la commission a certains pouvoirs, mais je constate que la loi déclare que l'exécutif établira les règlements qu'il jugera nécessaires ou opportuns pour appliquer les dispositions de la loi. Rien n'empêche l'exécutif de faire un règlement concernant les nominations. Vu que le Gouvernement a